

Les Brèves de l'Echo Boissillon

Novembre 2008

En raison des difficultés financières que rencontre notre commune actuellement, voici le bulletin d'information qui remplacera l'Echo Boissillon pendant quelques temps.

Bonne lecture à tous !

Une gestion saine, pour un avenir sain !

Voici un adage que notre commune va devoir appliquer à ses finances.

Dès notre arrivée en mars 2008, nous avons compris que la tâche serait grande concernant la remise en état des finances.

Au mois de Mars 2008, nous avons trouvé 400€ pour toute trésorerie ! La perception avait d'ailleurs refusé le paiement des salaires des employés communaux par manque de trésorerie.

Les impayés depuis 2005 continuant d'arriver, nous avons dû contracter un emprunt pour un montant total de 130.000€.

Début Septembre 2008, la préfecture refusait de valider le compte administratif du mandat précédent pour cause d'erreurs de reports depuis 2006.

A ce jour, nous en sommes à 172.488,83€ de factures impayées que nous régularisons !

L'erreur de report sur le compte administratif depuis 2006 est de 17.000€.

Les sommes dues à la Communauté de Communes depuis notre adhésion en 2006 s'ajouteront à ce total pour un montant encore inconnu.

Le montant des subventions perdues se situe entre 30.000 et 40.000€.

Au total, actuellement nous devons régulariser plus de 189.000€ (sans compter que les différentes subventions attendues sur les travaux réalisés précédemment, n'ayant pas été demandées dans les délais, ne nous seront pas versées).

Pour cela, un nouveau budget a dû être voté en Octobre dans lequel plusieurs postes ont été revus à la baisse, ce qui ralentira nos grands projets déjà lancés.

Malgré ces aléas, nous avons tenu notre promesse, les impôts 2008 n'ont pas été augmentés.



Factures impayées

Sur 2003 : Rappel de paiement pour le Syndicat des Transports Scolaires	850,82€
Sur 2005 : Rappel des cotisations d'assurance impayées et assurance annuelle	362,85€
Sur 2006 : Maîtrise d'œuvre DDE pour la Rue du Repos & nouveau cimetière CNRACL – retraite des agents communaux !!!!	33.525,00€ 3.978,76€
Sur 2007 :	133.771,40€
dont Taxes d'urbanismes 2006-2007 & contrôle d'affermage AEP.....	6.157,66€
Remplacement de personnel administratif.....	1.862,00€
Travaux sur le château d'eau et unité de déferisation.....	28.764,44€
Versement délégation du service eau et assainissement.....	58.500,00€
Location piano.....	790,00€
Extension eau potable.....	3.229,20€
Frais d'avocat pour le forage.....	1.565,37€
Entretien de la voirie.....	4.750,00€
Personnel d'entretien.....	1.302,00€
Entretien feux rouges 3e trimestre.....	573,55€
Éclairage et électricité lieux Public.....	2.949,19€
Facture relevé d'eau.....	1.032,29€
Débroussailleuse.....	540,01€
Raccord égout.....	2.591,34€
Réhabilitation réservoir d'eau.....	837,20€
Repas cantine.....	3.298,05€
Personnel d'entretien.....	1.662,38€
Entretien poteaux incendie.....	884,31€
Diagnostic Amiante – Bâtiments communaux (devis du 11/05/2005).....	4.871,31€

(ne figurent dans cette liste que les factures d'un montant supérieur à 500€)

Toutes ces factures datent de 2007...et auraient du être payées sur le budget de 2007 et au plus tard avant fin Mars 2008 ...mais la trésorerie municipale à notre arrivée en Mars 2008 s'élevait à 400€ sans que ces factures ne soient prises en compte...

Des subventions qui n'arriveront pas !!!

Subventions attendues et perdues	Attendues	Perçues	Perdues
Rue du repos - Nouveau cimetière	80%	0	80%
Réhabilitation du château d'eau	80%	20% soit 26.400 €	60%

A ce jour, il est possible d'estimer les subventions non perçues sur les travaux non réglés et définitivement perdues à une somme entre 30.000€ et 40.000€ mais nous ne sommes pas en mesure d'être plus précis car ces dossiers sont introuvables ...

Comment obtient-on le débloqué d'une subvention ?

Une subvention est versée dès lors que l'organisme concerné a reçu, dans les 2 ans, l'ensemble des factures réglées sur un projet donné. Dans notre cas, les factures n'étant pas payées dans les délais, le débloqué des subventions n'a pas pu être demandé...

Urbanisme

Les règles de l'urbanisme ont changé en Octobre 2007...mais il y a toujours des règles à respecter...

La plus grande partie des bois de la commune a été classée par le département en zone sensible en 1994 ; ce qui veut dire que cette décision n'a pas été prise par la commune elle-même mais par le Conseil Général et que de ce fait toute demande de construction dans ces bois sera automatiquement refusée par toutes les administrations liées à l'urbanisme (la mairie, la DDE, la DDAF...).

Toute nouvelle construction dans cette zone sensible a donné et donnera lieu à un recours en justice de la part de la nouvelle municipalité ; et dans ce domaine, la commune bénéficie de l'appui du Conseil Général pour faire respecter ce classement en zone sensible.

Des actions sont en cours, d'autres sont programmées ; des décisions judiciaires ont été prises, les autorités compétentes en la matière suivent l'exécution de ces décisions. Des instructions étant en cours, nous ne pouvons communiquer plus sur ces dossiers.

Rappel de quelques règles d'urbanisme ...

Pour éviter d'en arriver là, il y a quelques règles de base à respecter en matière d'urbanisme.

Du moment que votre terrain se situe dans une zone constructible (le Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'autres documents graphiques sont consultables en mairie à ce sujet), vous pouvez effectuer des travaux intérieurs sans aucune démarche administrative si vous ne créez pas de surface de plancher, si vous ne modifiez pas l'aspect extérieur de la construction et si vous ne changez pas de destination les locaux existants ;

Pour information, la pose d'une fenêtre de toit, par exemple, ou la création d'une ouverture dans un mur existant ou encore un changement de couleur de revêtement sont autant d'exemples de modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment. De même, le fait de transformer des locaux professionnels ou commerciaux en habitation constitue un changement de destination. Dans tous les autres cas (et en particuliers dans tous les cas de construction extérieure y compris les abris de jardin, les appentis, les bûchers, les vérandas ...), il y a des démarches administratives à effectuer auprès de la mairie.

Une simple déclaration préalable en mairie suffit pour les créations de superficie comprises entre 2 m² et 20 m², les murs de 2m de haut et plus, les travaux de ravalement...

Dans la plupart des autres cas, ce sera une demande de permis de construire qu'il vous faudra déposer en mairie.

De même, toutes les implantations des constructions dans la commune doivent respecter certaines règles regroupées dans le Plan d'Occupation des Sols. Ces règles diffèrent en fonction du lieu géographique où se situe votre terrain sur la commune, notamment sur la surface constructible (le COS, Coefficient d'Occupation des Sols, n'est pas le même sur tout le territoire communal), les distances d'implantation à respecter vis à vis des limites séparatives du terrain ou la hauteur maximale de la construction ou encore la pente du toit...

...

Il serait difficile de faire une liste exhaustive de toutes les règles d'urbanisme à respecter dans un article pour l'Echo Boissillon mais sachez que le secrétariat de mairie et les élus en charge de l'urbanisme sont à votre disposition pour vous fournir les informations nécessaires et vous orienter dans vos démarches.

D'une manière générale, rappelez-vous qu'il vaut mieux prendre conseil auprès de la mairie ou demander un rendez-vous avec les responsables de l'urbanisme dès que vous voulez construire un bâtiment, une nouvelle pièce ou un abri de jardin si petit soit-il ou modifier l'aspect extérieur de votre bien plutôt que de se lancer dans l'aventure en se disant qu'après tout, "chacun fait ce qu'il veut sur cette commune" comme nous l'avons entendu à maintes reprises.

Pour votre information, la Commission Urbanisme se réunit tous les mois pour traiter vos demandes (et plus si besoin compte tenu des délais d'instruction à respecter). Les permis de construire sont signés conjointement par Mme Doussint et Mr Dumazert après étude en commission et avis de la DDE. Les demandes de travaux ne nécessitent qu'une seule signature et sont également instruites par la commission et la DDE.

En matière d'urbanisme aussi, les choses bougent et progressent, lentement mais sûrement...même si nous ne sommes pas maîtres de tous les délais et de toutes les décisions, nous ferons tout pour que notre village reste agréable à vivre ...

A bon entendre...

Encore une charge imprévue ...

Suite au vandalisme répété sur le boîtier électrique du stade et après contrôle de la SOCOTEC et de la SICAE, j'ai dû prendre en urgence (pour des raisons de sécurité) un arrêté concernant l'interruption de l'alimentation électrique sur le site.

Après étude des rapports de 2004 et de celui de 2008 le constat est le suivant : aucune mise à la terre n'existe dans les vestiaires, dans les douches, sur le terrain et dans les locaux de l'association de l'amicale Franco-Portugaise, et ce, malgré la très forte puissance électrique alimentant cette installation. Aucun différentiel n'est installé. Les câbles sont obsolètes. Des travaux urgents de sécurité sont nécessaires. L'enfouissement des lignes, le rapatriement du boîtier électrique dans les vestiaires et la remise aux normes de sécurité de toute l'installation ont été votés par le conseil le 04/10/2008. Ces travaux nous échoient, bien qu'il eût fallu les effectuer depuis longtemps. Leur coût évalué entre 17.000 et 20.000€ nous échoie aussi. Des subventions sont attendues pour démarrer ces travaux. A quelle hauteur ?.....
A suivre.....

Le Maire F. TOSTIVINT

Vos élus ont relevé le défi pour vous proposer de nombreuses manifestations et voici quelques dates à retenir :

Samedi 29 et Dimanche 30 novembre

THEATRE « Grand-mère est amoureuse »
« Cuisines et dépendances »

Deux pièces jouées par la société artistique d'Etréchy



Le 13 décembre

Les artisans qui présenteront leurs créations originales et les huîtres bretonnes enchanteront vos yeux et vos palais lors du **MARCHE DE NOEL**
A la salle des fêtes et dans la cour.

Mercredi 31 Décembre

Cotillons, menu de Fêtes, DJ et danse,
pour clôturer l'année 2008



Le samedi 10 Janvier 2009

CONCERT avec le groupe JANUA,
Déjà plébiscité lors de la fête de la musique

Et bien d'autres animations encore, déjà programmées pour 2009



Nous maintiendrons nos efforts pour faire vivre et bouger notre commune et nous comptons sur vous pour participer à ces manifestations et nous montrer que la confiance que vous avez placée en nous ce 09 mars 2008 est intacte !!

L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

www.boissy-le-cutte.fr

Directrice de la Publication : Françoise TOSTIVINT

Comité de rédaction : N.LEBRETON, JM. DUMAZERT, S. BROUILLARD, M. LAUMONIER, M. LEBOT, S. MARINO